

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

-BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2025.

(En dinars)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2025	PREMIER TRIMESTRE 2024	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2025 AU 31/03/2025	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2024 AU 31/03/2024	31/12/2024
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	609 170 404,938	566 565 288,886	609 170 404,938	566 565 288,886	2 326 623 394,037
* Intérêts	373 917 895,156	368 370 050,984	373 917 895,156	368 370 050,984	1 501 115 085,683
* Commissions en produits	64 027 333,115	65 553 360,079	64 027 333,115	65 553 360,079	280 683 883,597
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	171 225 176,667	132 641 877,823	171 225 176,667	132 641 877,823	544 824 424,757
2- Charges d'exploitation bancaires	224 025 981,056	199 179 271,414	224 025 981,056	199 179 271,414	846 908 813,225
* Intérêts encourus	223 465 432,288	198 139 012,546	223 465 432,288	198 139 012,546	843 061 983,272
* Commissions encourues	560 548,768	1 040 258,868	560 548,768	1 040 258,868	3 846 829,953
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	385 144 423,882	367 386 017,472	385 144 423,882	367 386 017,472	1 479 714 580,812
4- Autres produits d'exploitation	2 990 942,496	3 120 494,715	2 990 942,496	3 120 494,715	12 772 634,079
5- Charges opératoires, dont:	172 845 343,755	148 981 467,883	172 845 343,755	148 981 467,883	664 558 771,868
* Frais de personnel	98 380 345,793	84 537 517,468	98 380 345,793	84 537 517,468	358 105 820,427
* charges générales d'exploitation	63 020 051,962	53 910 814,506	63 020 051,962	53 910 814,506	258 279 069,722
6- Structure du portefeuille :	-	-	6 495 209 078,825	4 931 236 879,767	6 136 665 262,642
* Portefeuille-titres commercial	-	-	34 001 245,049	29 683 916,554	18 253 976,717
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	6 461 207 833,776	4 901 552 963,213	6 118 411 285,925
7- Encours des crédits nets	-	-	12 839 052 161,856	12 185 667 469,847	12 806 867 639,139
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	20 336 009 767,160	18 249 460 985,151	20 814 072 817,921
* Dépôts à vue	-	-	9 541 648 151,993	8 582 060 401,838	10 532 265 360,762
* Dépôts d'épargne	-	-	5 194 639 043,063	4 669 958 706,111	5 211 992 520,789
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	787 979 443,072	852 457 303,342	798 630 314,652
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	708 974 928,817	774 208 655,119	718 093 994,519
* Ressources spéciales	-	-	79 004 514,255	78 248 648,223	80 536 320,133
10- Capitaux propres	-	-	2 226 615 429,063	2 082 277 817,476	2 226 391 374,715

FAITS MARQUANTS DU 1^{er} TRIMESTRE 2025

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2025 avec les résultats suivants :

- ⇒ Un PNB de 385,1MD, en accroissement de 4,8% par rapport à fin mars 2024. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :
 - ⇒ Une marge en intérêts de 150,5MD (39,0% du PNB) ;
 - ⇒ Une marge sur commissions de 63,5MD (16,5% du PNB) ;
 - ⇒ Des revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et des opérations financières de 171,2MD (44,5% du PNB).
- ⇒ Des charges opératoires de 172,8MD, marquant une évolution de 16,0% avec un coefficient d'exploitation de 44,9% contre 40,6% au 31/03/2024 ;
- ⇒ Des encours de dépôts de 20 336,1MD, en accroissement de 11,4% avec une évolution des dépôts à vue et des dépôts d'épargne de 11,2% ;
- ⇒ Des encours de crédits nets de 12 839,1MD, en progression de 5,4%.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2025

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2025.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2025 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2025 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2025 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2025 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2025.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2025. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2025 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2025. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2025.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2025, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2024 que celles relatives à l'année 2025.

Les données relatives à l'année 2024 sont conformes à celles publiées en 2024 dans le cadre des Etats Financiers annuels de l'année 2024.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2025 à 609.170mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 224.026 mD au titre du premier trimestre 2025.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2024 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2024 et du premier trimestre 2025 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.